

# **Code de bonnes pratiques pour une détection de métaux responsable en Angleterre et au Pays de Galles**

## **(Révision de 2017)**

La détection de métaux, lorsqu'elle est pratiquée de manière responsable, peut apporter une large contribution aux connaissances archéologiques. Ce document a pour objectif de fournir une aide aux utilisateurs de détecteurs de métaux désireux de contribuer à notre compréhension de l'histoire de l'Angleterre et du Pays de Galles. Il associe à la fois les obligations légales des inventeurs et des indications d'ordre général et facultatives concernant les bonnes pratiques reconnues.

### **Adopter une attitude responsable implique de :**

#### **Avant la détection de métaux**

- 1) Ne pas se rendre coupable de violation de propriété. Avant de commencer la détection il vous faut obtenir la permission du propriétaire du terrain, quel que soit l'état, supposé ou avéré, du terrain. Ne pas oublier que tout terrain (y compris les parcs, les espaces publics en plein air, les plages et les estrans) a un propriétaire et un occupant (comme c'est le cas pour les fermages) et que la permission doit être accordée par les deux parties. En temps normal, toute découverte réalisée appartient au propriétaire du terrain. Afin d'éviter tout litige il est conseillé d'obtenir préalablement une autorisation et un accord écrit concernant la propriété des découvertes qui seront réalisées par la suite.
- 2) Respecter la loi concernant les sites protégés (comme ceux définis en tant que Scheduled Monuments (sites archéologiques ou bâtiments historiques d'importance nationale), Sites of Special Scientific Interest (site d'intérêt scientifique particulier) ou lieux de crash militaire et ceux impliquant des restes humains), et également les autres sites sur lesquels la détection de métaux peut être limitée (tels que les sites soumis au Countryside Stewardship ou tout autre programme agroenvironnemental). Vous pouvez obtenir davantage d'informations concernant ces sites depuis de nombreuses sources, notamment auprès du propriétaire du terrain ou de l'occupant, auprès du Finds Liaison Officer (agent de liaison des découvertes) le plus proche ou de l'Historic Environment Record ou sur le site Internet [www.magic.gov.uk](http://www.magic.gov.uk) / [www.historicengland.org.uk/listing/the-list/](http://historicengland.org.uk/listing/the-list/) [www.cadw.gov.wales](http://www.cadw.gov.wales) – Qui vous aidera dans vos fouilles et vous permettra de mieux appréhender le site. Faire preuve de vigilance lors de la détection à proximité de sites protégés. En effet, les limites de ces sites ne sont pas toujours clairement matérialisées au sol.
- 3) Se familiariser avec le Portable Antiquities Scheme (programme pour les petits objets archéologiques) (qui comprend les informations de contact du Finds Liaison Officer le plus proche – voir [www.finds.org.uk](http://www.finds.org.uk) / +44 (0)207 323 8611) et ses recommandations concernant l'enregistrement des découvertes archéologiques réalisées par le grand public. Signalez clairement au propriétaire du terrain que vous souhaitez enregistrer des découvertes avec le Portable Antiquities Scheme. S'assurer de suivre les conseils actuels de préservation concernant la manipulation, l'entretien et le stockage d'objets archéologiques (voir [www.finds.org.uk/conservation/index](http://www.finds.org.uk/conservation/index)).
- 4) Obtenir une assurance de responsabilité civile (afin de vous protéger et de protéger les autres en cas de dommage accidentel), comme celle proposée par le National Council for Metal

Detecting (Conseil National pour la Détection de Métaux) ou la Federation of Independent Detectorists (Fédération des Utilisateurs de Détecteurs de Métaux Indépendants).

### **Pendant la détection de métaux**

- 5) Travailler sur un sol qui a déjà été remué (un terrain labouré ou qui a été labouré précédemment par exemple), en se limitant à la profondeur de labour. Si la détection a lieu dans un pâturage, prenez soin de ne pas porter atteinte à la valeur archéologique du site, y compris aux terrassements. Éviter d'abîmer les dépôts archéologiques stratifiés (en d'autres termes, les découvertes qui semblent se trouver à l'endroit où elles avaient été déposées dans l'antiquité), utiliser des outils adaptés afin d'éviter au maximum de remuer le sol et replacer soigneusement la terre ou le gazon.
- 6) Interrompre les fouilles et informer le propriétaire du terrain de votre intention de faire intervenir un expert si vous découvrez quelque chose sous le sol labouré, ou une concentration de découvertes ou un matériau inhabituel ou encore les vestiges d'une épave. Le Finds Liaison Officer le plus proche pourrait vous aider ou alors vous diriger vers une personne compétente. Le fait de signaler votre découverte ne changera en rien vos droits de découverte, mais permettra de retrouver bien plus de preuves archéologiques.
- 7) Constater le lieu de découverte le plus précisément possible pour toutes découvertes archéologiques (c'est à dire à au moins un dixième de mètre carré près, via le système de référence de carroyage National Grid Reference), à l'aide d'un système de géolocalisation (GPS) portatif lorsque vous êtes sur le terrain ou, si ce n'est pas possible, une carte à l'échelle 1:25 000. Mettre les découvertes dans des sachets individuels, inscrire les données du National Grid Reference sur le sachet à l'aide d'un feutre indélébile ou résistant à l'eau. Les archéologues sont intéressés par toutes les découvertes archéologiques que vous réalisez, et pas seulement par les objets métalliques, car de telles découvertes sont un atout pour les connaissances dans ce domaine.
- 8) Respecter le Country Code (ensemble de règles de bonne conduite en milieu rural) (laisser les portails et les propriétés dans l'état dans lequel vous les avez trouvés, ne pas abîmer les cultures ou effrayer les animaux, ne pas déranger les oiseaux dont le nid est au sol, et se débarrasser des déchets de manière responsable : voir [www.gov.uk/government/publications/the-countryside-code](http://www.gov.uk/government/publications/the-countryside-code)).

### **Après la détection de métaux**

- 9) Signaler toutes les découvertes archéologiques au propriétaire du terrain ou à l'occupant concerné, et signaler clairement au propriétaire du terrain que vous souhaitez enregistrer des découvertes archéologiques auprès du Portable Antiquities Scheme, afin que l'information puisse être communiquée à l'Historic Environment Record le plus proche. La Country Land and Business Association et la National Farmers Union soutiennent toutes deux le signalement des découvertes auprès du Portable Antiquities Scheme. Retrouvez davantage d'informations concernant le Finds Liaison Officer le plus proche sur le site Internet : [finds.org.uk/contacts](http://finds.org.uk/contacts), via e-mail à l'adresse : [info@finds.org.uk](mailto:info@finds.org.uk) ou par téléphone au : +44 (0)20 7323 8611.
- 10) Respecter les dispositions législatives du Treasure Act de 1996, du Treasure Act Code of Practice ([www.finds.org.uk/treasure](http://www.finds.org.uk/treasure)) et des lois relatives aux épaves ([www.gov.uk/government/organisations/maritime-and-coastguardagency](http://www.gov.uk/government/organisations/maritime-and-coastguardagency)). Si vous souhaitez déplacer hors de Grande Bretagne un objet ancien ou du matériel archéologique datant de

plus de 50 ans, il vous faudra un permis d'exportation ([www.artscouncil.org.uk/](http://www.artscouncil.org.uk/)). Si vous avez besoin d'être conseillé, le Finds Liaison Officer le plus proche sera en mesure de vous aider.

- 11) Appeler la police et aviser le propriétaire du terrain et l'occupant, si vous trouvez des traces de restes humains ou d'une possible sépulture. Les restes humains ne peuvent être déplacés qu'avec la permission du ministère de la justice ([www.gov.uk/apply-for-anexhumation-licence](http://www.gov.uk/apply-for-anexhumation-licence)).
- 12) Appeler la police ou les gardes-côtes et aviser le propriétaire du terrain et l'occupant, si vous trouvez un objet qui serait susceptible d'être un explosif non désamorcé, un dispositif explosif ou tout autre engin explosif. N'essayez pas de toucher l'engin ou de le déplacer.
- 13) Appeler la police si vous remarquez une activité illégale telle que le vol de matériel agricole ou une détection de métaux illégale (nighthawking) durant votre détection. De plus amples informations sont disponibles en contactant l'Historic England/Cadw, ou encore auprès des responsables des atteintes au patrimoine culturel des services de polices locaux.

**Bulles illustratives :**

Anglais	Français
Obtain permission to search	Obtenir la permission de fouiller
Protected sites	Sites protégés
Portable Antiquities Scheme	Portable Antiquities Scheme (programme pour les petits objets archéologiques)
Conservation advice	Conseils de préservation
Public liability insurance	Assurance de responsabilité civile
Working on ground that has already been disturbed	Travailler sur un sol qui a déjà été remué
Seeking expert help	Demander de l'aide auprès d'un expert
Recording findspots	Constater le lieu de découverte
Country Code	Country Code (règles de bonne conduite en milieu rural)
Record archaeological finds	Enregistrer les découvertes archéologiques
Treasure Act	Treasure Act
Export licence	Permis d'exportation
Human remains	Restes humains
Explosive	Explosifs

## **En apprendre plus à propos de l'archéologie et de la détection de métaux**

Vous pouvez en apprendre davantage à propos du patrimoine archéologique de votre région en vous rapprochant des Historic Environment Records mis en place par les services d'autorité archéologique régionaux (en Angleterre) et les Welsh archaeological trusts. Vous pouvez également consulter le Heritage Gateway (portail du patrimoine) – [www.heritagegateway.org.uk](http://www.heritagegateway.org.uk) (en Angleterre) et Archwilio - [www.archwilio.org.uk](http://www.archwilio.org.uk) (au Pays de Galles).

Pour plus d'information concernant l'enregistrement et le signalement des découvertes réalisées par le grand public et le Treasure Act de 1996, veuillez contacter le Portable Antiquities Scheme ([www.finds.org.uk](http://www.finds.org.uk) / [info@finds.org.uk](mailto:info@finds.org.uk) / +44 (0)207 323 8611).

Pour plus d'informations sur la manière dont vous pouvez prendre part à la recherche archéologique, veuillez contacter le Council for British Archaeology (Conseil pour l'archéologie britannique) ([www.archaeologyuk.org](http://www.archaeologyuk.org) / +44 (0)1904 671417). Ils peuvent également vous donner des informations au sujet d'associations archéologiques près de chez vous.

Vous pouvez en apprendre davantage à propos de la détection de métaux via le National Council for Metal Detecting (Conseil National de la Détection Métallique du Royaume-Uni) ([www.ncmd.co.uk](http://www.ncmd.co.uk)) ou la Federation of Independent Detectorists (Fédération des Utilisateurs de Détecteurs de Métaux Indépendants.) ([www.fid.org.uk](http://www.fid.org.uk)).

**Mis à jour le 23 octobre 2017**

Photographie en couverture, avec la permission de Tom Redmayne  
© Tom Redmayne

Ce document a été conçu par le **Portable Antiquities Advisory Group (Comité consultatif dédié aux petits objets archéologiques)** et grâce à la générosité de **Historic England** et **The Searcher**.